

« Monsieur Z », l'un des cerveaux du génocide rwandais, à Orléans : la mairie dit non

Christine Berkovicius

Le Parisien, 26 août 2025

Protais Zigiranyirazo, considéré comme l'un des responsables du génocide ayant causé la mort de près d'un million de Tutsis en 1994, devait être enterré à Orléans ce jeudi 28 août 2025, quelques semaines après sa mort en exil au Niger. La mairie a pris un arrêté pour empêcher cette inhumation.



Une autorisation avait été accordée le 20 août dernier pour inhumer Protais Zigiranyirazo au grand cimetière d'Orléans (Loiret). (Illustration) ©PHOTOPQR/REPUBLIQUE DU CENTRE/Eric Malot

Ce jeudi 28 août 2025, à Orléans (Loiret), des obsèques pas comme les autres devaient être célébrées. Celles d'un haut dirigeant génocidaire rwandais, Protais Zigiranyirazo, décédé au début du mois au Niger, où il était en exil.

Beau-frère de l'ancien président du Rwanda Juvénal Habyarimana, assassiné en avril 1994, « Monsieur Z », comme il était surnommé, est considéré comme un pilier du régime, ayant eu un rôle déterminant dans le génocide des Tutsis. Cet ancien dignitaire Hutu avait ainsi été condamné en 2008 à 20 ans de réclusion par le tribunal pénal international pour le Rwanda, puis acquitté l'année suivante en appel pour un vice de procédure.

Selon le quotidien « La République du Centre », qui a révélé l'information, Protais Zigiranyirazo avait de la famille à Orléans, d'où le choix d'y transférer sa dépouille en vue de son inhumation au grand cimetière de la ville.

Le risque de devenir un « lieu de pèlerinage »

Cette décision a immédiatement provoqué la colère de rescapés du génocide, dont l'association Ibuka France, qui défend la mémoire des victimes. Dans un communiqué, elle a mis en garde contre le risque de voir Orléans devenir « *un lieu de pèlerinage pour les nostalgiques du régime génocidaire* ».

En réaction, le maire d'Orléans, Serge Grouard, a décidé ce mardi 26 août de revenir sur l'autorisation d'inhumation qui avait été accordée le 20 août dernier, jugeant qu'elle

avait été délivrée « *en méconnaissance du passé du défunt* ». La décision a été notifiée à la famille, qui dispose de deux mois pour faire appel.

La municipalité s'inquiète aussi du risque de trouble à l'ordre public, 400 personnes ayant été annoncées pour les obsèques, et évoque « *une offense insoutenable à la mémoire des disparus* ». Elle considère enfin qu'il existe « *un risque sérieux* » que la sépulture du défunt devienne « *un lieu de rassemblement en faveur des auteurs et complices du génocide* ».